

BTS

MÉTIERS DES SERVICES À L'ENVIRONNEMENT

EN APPRENTISSAGE



SITE DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)

UFA du lycée Emile Combes – 17800 PONS

Tel : 05.46.91.86.45

Contact :

David SABY - ROGER Sophie, animateurs pédagogiques

LE MÉTIER

Le titulaire de ce BTS réalise des prestations de services dans les domaines de la propreté, de l'hygiène des locaux et des équipements, de la propreté urbaine, de la gestion des déchets et de l'assainissement.

Les connaissances acquises dans le cadre du BTS lui permettent de gérer les moyens d'exploitation (budget, comptes...) et de production (personnel, matériel...).

Les enseignements dispensés lui donnent les capacités pour diriger une opération exceptionnelle, urgente ou délicate.

COMPÉTENCES VISÉES

- S'intéresser aux métiers de la propreté, de l'assainissement et de la valorisation des déchets.
- Disposer de compétences dans les disciplines scientifiques et technologiques ou professionnelles.
- Disposer de compétences relationnelles, d'autonomie et d'organisation, permettant de s'investir dans des projets collectifs.

INSERTION PROFESSIONNELLE

- Responsable de la collecte des déchets ménagers.
- Responsable qualité hygiène sécurité environnement.
- Technicien en traitement des déchets .

CONDITIONS D'ACCÈS

- Être titulaire d'un Baccalauréat Professionnel (par exemple Gestion des Pollutions et Protection de l'environnement), Général ou Technologique.
- Être âgé de moins de 30 ans ou sans limite d'âge pour les personnes en situation de handicap (autres dérogations possibles).
- Avoir signé un contrat d'apprentissage, pour lequel vous pouvez être accompagné.

CALENDRIER DE LA FORMATION

- Rythme de l'apprentissage : 5 périodes de formation de 6 à 3 semaines de septembre à mai, le reste en entreprise.
- Volume d'heures d'enseignement général, technologique et professionnel : 1505 h.
- Sécurisation du parcours avec la possibilité de passerelle avec la voie scolaire.

POURSUITE D'ÉTUDES

- Licence professionnelle protection de l'environnement.

DÉLAIS D'ACCÈS

Selon la réglementation en vigueur : en fonction du parcours du candidat et du début de la session de formation.

MÉTHODES MOBILISÉES

L'apprentissage repose sur le principe de la formation partagée : alternance entre enseignements théoriques et professionnels en centre de formation des apprentis (CFA) et formation au métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les modalités d'évaluation sont conformes au référentiel du diplôme et laissées à l'appréciation des équipes pédagogiques de l'UFA (CCF, ponctuel, ...).

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO / l'entreprise. Pas de reste à charge pour l'apprenti.

Pour plus d'information, nous contacter

ACCESSIBILITÉ

Tous les établissements membres du CFA académique sont habilités à recevoir du public en situation de handicap.

Nous consulter pour une étude personnalisée par notre référente handicap.

INDICATEURS MOYENS DE LA FORMATION 2020-2021

- Réussite aux examens : NC
- Taux d'insertion : NC
- Taux de poursuite d'étude : NC
- Taux de rupture : se référer aux indicateurs présents sur notre site web www.cfa-acad-poitiers.fr

